

DLP 24-09-03000143

AVERTISSEMENTS AGRICOLES ®

POUR DE BONNES PRATIQUES AGRICOLES

ILE DE FRANCE

Bulletin Technique n°29 du 23 septembre 2003 - 2 pages - Numéro ordre postal : 74

Grandes Cultures

Colza

STADES : très hétérogènes (de 1 à 6 feuilles).

Ravageurs

Tenthrèdes

Les captures de mouches ont nettement régressé : moins de 10 / cuvettes contre 20 à 30 les deux semaines précédentes. Des chenilles sont présentes dans certaines parcelles à des niveaux faibles (5 à 15 pour 100 pieds) : Amponville, Chailly en Brie, Fontaine le Port (77) Andelu (78) Chevannes, Lisses Les Granges le Roi (91) Chars (95)..

Il s'agit le plus souvent de jeunes chenilles (5-8 mm) avec des dégâts surtout sur cotylédons. Mais on peut aussi en trouver des plus développées (10-12 mm) avec des dégâts sur feuilles comme à Limours (91) avec près d'un pied sur deux porteurs.

Seules des infestations massives nécessitent une protection.

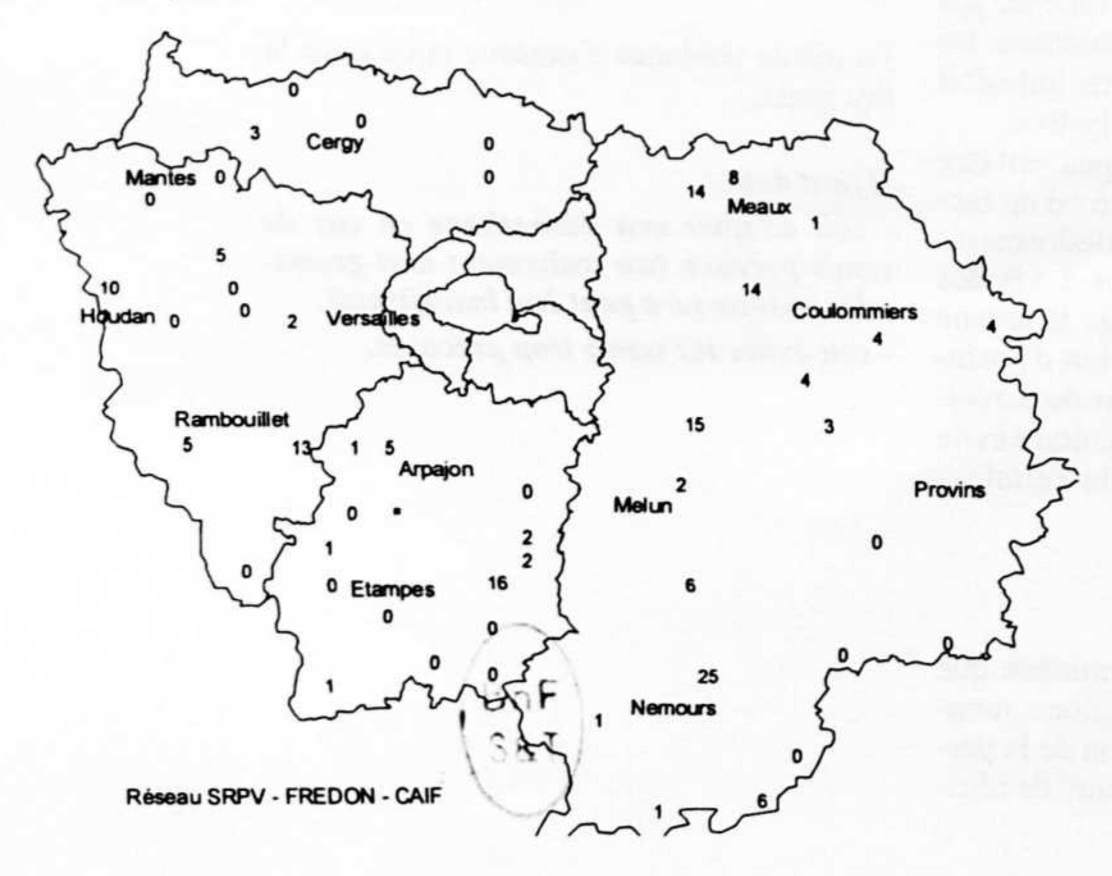
Altises

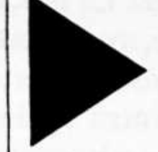
Des captures d'altises ont été observées dans la moitié des sites du réseau, avec des niveaux parfois importants (voir carte).

A partir du stade 2 feuilles, les plantes supportent sans dommage les piqûres d'alimentation. Les pontes démarrent rapidement après l'arrivée en culture. Les larves peuvent apparaître 3-4 semaines après l'apparition des adultes. En se développant dans les pétioles, les larves peuvent entraîner des retards de croissance en cas de fortes infestations. Exceptionnellement, elles peuvent aussi migrer vers le bourgeon terminal, entraînant sa destruction, comme les larves du charançon du bourgeon terminal.

L'an passé, le vol d'altises avait débuté entre le 9 et le 16 septembre, et s'était déroulé jusqu'à la mi-novembre, avec des pics de captures début octobre. L'impact de ce vol plus long et plus intense que d'habitude n'a pas pu être évalué, compte tenu des dégâts de gel.

Les traitements de rattrapage contre les larves étant peu efficaces, la lutte doit viser les adultes. On admet qu'il faut un seuil d'au moins 30 captures cumulées, sur des colzas peu avancés.





Colza
Vol d'altises et premiers pucerons.

Service Régional de la Protection des Végétaux ILE DE FRANCE
10 rue du séminaire
94516 RUNGIS cedex
Tél : 01-41-73-48-00
Fax : 01-41-73-48-48

Bulletin réalisé avec la participation de la FREDON Ile de France

Imprimé à la station D'Avertissements Agricoles de Rungis
Directeur gérant : J. BOULUD

Publication périodique
C.P.P.A.P n°0904 B 00536
ISSN n°0767-5542

Tarif individuel 2003 : 65 euros

Pucerons

Présence de pucerons (ailés et/ou aptères verts) dans quelques sites : Chailly en Brie, Crécy la Chapelle, Fontaine le port, Villeroy (77), Limours, Mondeville (91), Guiry en Vexin, Chars, Marines, Génicourt (95). Le pourcentage de pieds porteurs varie de 5 à 20%, le nombre de pucerons / plante est encore faible.

Surveillez le développement des populations. Seuil d'intervention : 20% de pieds porteurs.

Limaces

Dégâts importants dans quelques parcelles.

Maladies

- présence parfois importante de mildiou sur les cotylédons, voire sur 1ère feuille, comme à Bullion (78) Janvry (91) Fontaine le port (77).
- absence de taches de phoma et pas de projections de spores.

Risque nul pour l'instant en absence de pluies durables..

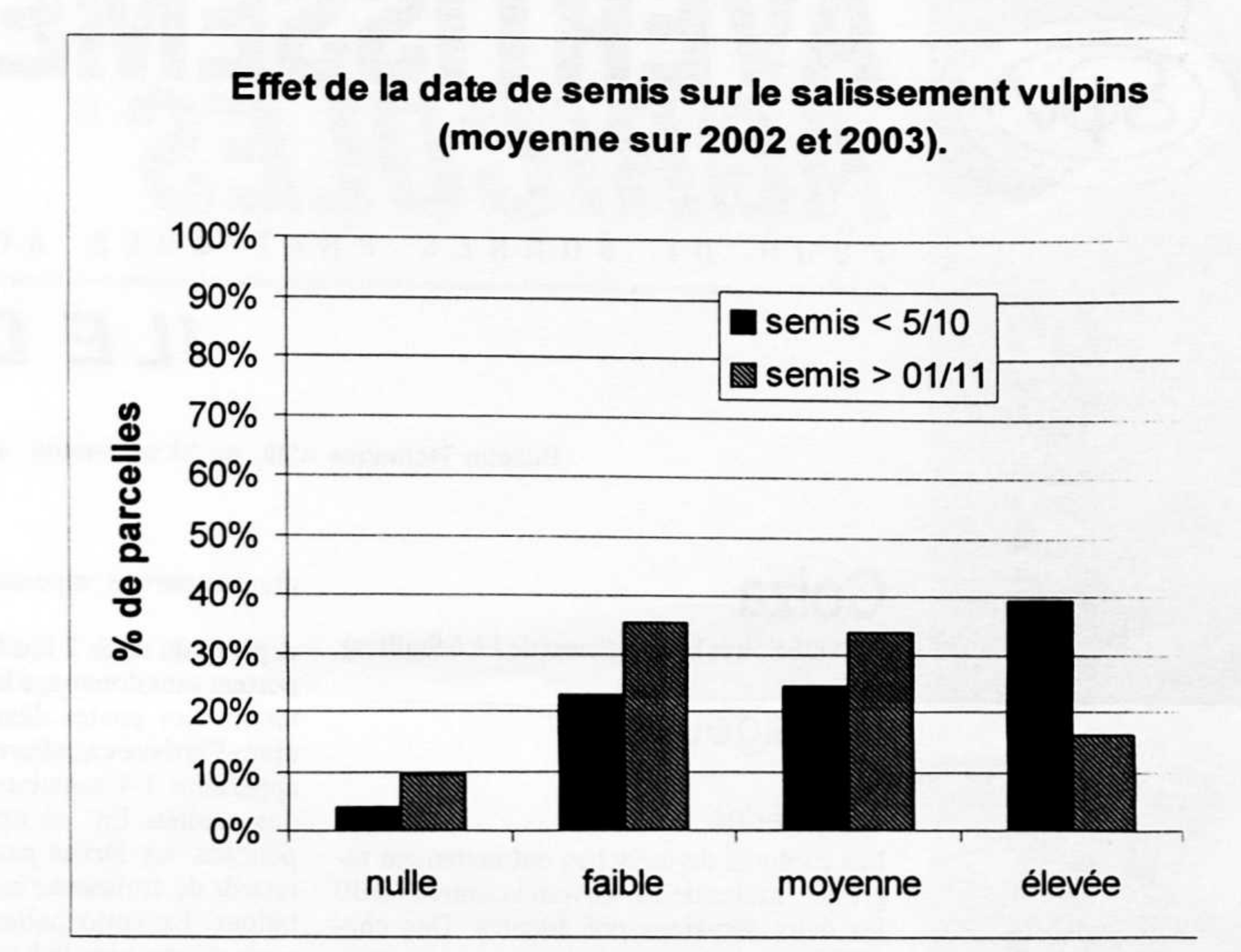
Blé

Maladies des épis et mesures agronomiques.

De nombreuses maladies pouvant se développer sur les épis, par contamination au moment de la floraison, ont en commun une conservation au niveau du sol et sur les débris végétaux.
Dans ces conditions la lutte contre ces maladies passe en premier par le travail du sol et en particulier un LABOUR qui va permettre d'enfouir les organes de conservation des champignons.
Il convient donc, pour prévenir des contaminations en 2004, dans les zones concernées par ces maladies en 2003, d'éviter les façons superficielles après une culture touchée par les maladies en question et notamment les fusarioses. Pour être efficace cette lutte doit être mise en œuvre de façon collective.
Parallèlement d'autres mesures peuvent être recommandées. Le précédent blé est un facteur favorable, mais dans une moindre mesure que le maïs et le sorgho vis à vis des Fusarioses. Notez également que la fauche des graminées adventices en début de printemps dans les fossés et bordures de parcelles ainsi que leur contrôle sur la culture évite le maintien de plantes relais de certaines maladies de l'épi.

Désherbage

L'enquête désherbage anti-graminées que nous réalisons dans plusieurs régions, montre chaque année que l'infestation de la parcelle est un des principaux facteurs de réussite ou non des désherbages. Plus la parcelle



est sale, plus il y a risque d'échec ou d'insatisfaction.
Parmi les éléments agronomiques qui jouent sur l'infestation, la date de semis apparaît comme le plus discriminant.
Comme le montre le graphique, si l'on compare les niveaux de salissement en vulpins des semis les plus précoces (avant le 5/10) et des semis tardifs (après le 1/11), on s'aperçoit que les parcelles sont plus infestées avec des semis précoces :
- 40% de parcelles avec une infestation forte (plus de 50 pieds de vulpins au m2) pour les semis précoces contre près de 15% en semis tardifs,
- 25% de parcelles avec une infestation nulle ou faible (moins de 10 vulpins / m2) pour les semis précoces contre 45% pour les semis tardifs.

La même tendance s'observe aussi pour le ray grass.

Il faut donc :
- soit adapter son désherbage en cas de semis précoce (un traitement anti-graminées unique sera peut être insuffisant),
- soit éviter les semis trop précoces.



Ile de France
R-2003-05

Actualités réglementation

Homologation européenne

Anciennes molécules ré-inscrites sur la liste européenne des substances actives suivantes :

- mcpp
- mcpp-p
- propiconazole

Nouvelles molécules (déposées après 1993) inscrites :

- carfentrazone éthyl
- conithyrium minitans (dans le CONTANS)
- fénamidone
- isoxaflutol
- mésotrione
- trifloxystrobine

Nouvelles autorisations

Comité d'homologation de juin

Les seules spécialités nouvelles intéressant le secteur des grandes cultures sont des extensions d'usages d'herbicides sur la féverole.

KERB FLO (400 g/l propyzamide)

Autorisé à la dose de 1,875 l/ha sur féverole d'hiver.

CENTIUM 36 CS (360 g/l clomazone)

Autorisé à la dose de 0,25 l/ha sur féverole de printemps.

NIRVANA (250 g/l pendiméthalin + 16,7 g/l imazamox)

Autorisé à la dose de 4,5 l/ha sur féverole d'hiver et de printemps.

Devenir des.P.P.N.U.?

(Produits Phytosanitaires Non Utilisables)

Dès lors que l'A.M.M (Autorisation de Mise sur le Marché) d'un produit phytosanitaire est retirée, ce produit devient un PPNU (Produit Phytosanitaire Non Utilisable). Or la détention par l'utilisateur final en vue de l'application de produits non autorisés tels que les PPNU est interdite et passible d'une peine pouvant aller jusqu'à 30 000 euros et six mois d'emprisonnement. Dès lors, tout utilisateur doit gérer les PPNU qu'il stocke en montrant clairement sa volonté de ne plus les utiliser et de les faire détruire. En effet les PPNU doivent être considérés comme des déchets au sens du II de l'article L541-1 du Code de l'Environnement et doivent être éliminés dans les conditions prévues au titre IV du livre V dudit code (dans des centres de traitement spécialisés). L'article L541-2 du Code de l'Environnement précise également que : "Toute personne qui produit ou détient des déchets ...est tenue d'en assurer ou d'en faire assurer la destruction".

Dans la pratique, pour être en conformité avec la réglementation, les utilisateurs finaux de produits phytosanitaires doivent isoler physiquement les PPNU des autres produits encore utilisables, par exemple en les plaçant dans un carton scotché portant la mention "A DETRUIRE". Il faut également sortir les PPNU de l'inventaire comptable des stocks. A noter que la campagne de collecte des PPNU organisée par ADIVALOR devrait avoir lieu fin 2003 en Ile de France et qu'elle permettra à tous les professionnels de faire éliminer gratuitement les P.P.N.U. qu'ils détiennent.

Service Régional de la Protection des Végétaux – 10 rue du séminaire – 94516 RUNGIS Cedex
Tél : 01-41-73-48-00 Fax : 01-41-73-48-48